pour faire face aux dépenses des gouvernements locaux. Dans ces dépenses ne seront pas compris les frais de l'administration de la justice, le budget de l'enseignement, ni la subvention des sociétés littéraires et scientifiques, des hôpitaux et institutions de charité, ni non plus les autres dépenses qui ne peuvent être regardées comme du ressort du gouvernement général. La totalité des dépenses pendant les quatre dernières années-celles du gouvernement local et de la législation exceptées—s'est élevée en moyenne à \$997,000 par année, pour le Bas-Canada, et à \$1,024,622 pour le Haut. A ces sommes, nous avons à ajouter celles qu'il faudra pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil du pays et de la législation pour les fins locales. Il se peut qu'il soit difficile de faire une estimation exacte des sommes requises à cette fin, mais quand la chambre verra, d'après les états de la dépense durant les quatre dernières années, que le revenu de toute la province du Canada permettra de disposer d'au moins \$1,048,015, il faudra admettre, je pense, qu'il y aura eu gaspillage, si celles portées au compte des affaires d'administration locale du Haut et du Bas-Canada excèdent ce montant, et à un tel état de choses le peuple saura trouver un prompt remède [Ecoutes ! écoutes !] Quant aux provinces maritimes, on a demandé à leurs délégués, à la conférence, quelles réductions elles feraient dans les dépenses actuelles de leurs gouvernements respectifs, et les chiffres que je vais donner auront l'effet de causer un sentiment de satisfaction, car ils indiquent que ces colonies sont disposées à réduire la somme de leurs budgets autant que possible. Pour la Nouvelle-Ecosse, les dépenses faites en 1864 pour des objets d'un caractère local. sont estimées à \$667,000. Partie de cette dépense était pour des services qu'il ne sora pas nécessaire de continuer, et l'on verra avec plaisir que ce gouvernement a entrepris de borner à l'avenir ces dépenses à \$871,000. (Ecoutes ! écoutes !) La dépense du Nouveau-Brunswick, en 1864, est estimée à \$404,000, qu'il compte réduire au chiffre de \$358,000. Il a aussi pris des mesures qui, au bout de dix ans, lui permettront de faire une autre économie de \$68,000, de sorte qu'à l'avenir ses dépenses seront réduites à \$290,000. (Ecoutes!) écoutes!) L'Ile du Prince-Edouard, avec \$124,000, se propose de subvenir à ses dépenses locales qui s'élevaient avant à \$170,000; et à Terreneuve, où elles

étaient de \$479,000, on les a aussi réduites à \$850,000. (Acclamations!) Maintenant, M. l'ORATEUR, il s'agit de voir à l'aide de quels moyens on subviendra à ces dépenses locales. J'ai déjà mentionné qu'en Canada ainsi que dans les provinces inférieures, certaines sources de revenu étaient réservées comme étant d'un caractère purcment local et comme devant faire face aux dépenses locales, mais dans mes explications relatives au Canada, j'ai aussi fait remarquer que l'on se proposait de donner une subvention de 80 centins par tête à chacune des provinces. En transférant au gouvernement général toutes les grandes sources de revenu, et en mettant à sa disposition, à une seule exception,—celle de l'impôt direct—tous les moyens à l'aide desquels on peut faire contribuer l'industrie du peuple aux besoins de l'état, il devient évident pour tous qu'une partie des ressources ainsi mises à la disposition du gouvernement général devra être appliquée, sous une forme ou sous une autre, à combler le vide qui, inévitablement, so ferait entre les sources de revenu local et les dépenses locales. Les membres de la conférence ont étudié cette question avec la ferme volonté de limiter au chiffre le plus bas possible la somme qui sera ainsi nécessaire, et je pense que les chiffres que je viens de donner à la chambre établissent, on ne peut mieux, que nos honorables amis des provinces inférieures n'ont pas eu un moment l'intention de prendre au trésor public un seul chelin de plus que ce qu'il faudra absolument pour leurs gouvernements respectifs. (Ecoutes! écoutes!) Quant au Canada, on dira peut-être qu'une moindre somme aurait pu suffire à ses besoius immédiats, mais on a pensé que l'on n'aurait pas été justifiable de faire aucune distinction entre des sujets d'un mêmo pays. Si, d'un autre côté, le Canada a uno part un peu plus forte qu'il n'en a réellement besoin, cette chambre doit s'en féliciter, car nous nous trouverons avoir ainsi les moyens de donner plus d'extension à notre système scolaire et plus de développement à ces intérêts qui sont particulièrement conflés aux gouvernements locaux, et cela, sans puiser d'avantage aux sources du revenu général. (Ecoutes ! écoutes !) Il a été pourvu à l'octroi d'une subvention de 80 centins par tête, en prenant pour base le chiffre de la population donné par le recensement de 1861. Il va sans dire que si elle eut eu pour base le chiffre de la population actuelle, la somme qui la représenterait aurait été beaucoup moins considérable. Il est en outre à obser-